

Extrait du registre des arrêtés n° 514/2021 - Affiché et Notifié 2021

Ville d'Annonay	DECLARATION PREALABLE (délivrée par le Maire au nom de la commune)
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE déposée le : 15/06/2021 par : ISOWATT M. MARTINEAU Benjamin demeurant : 22, Chemin du Tronchon 69570 DARDILLY	Dossier n° DP 07010 21 A0102 Surface de plancher : --- m ² Destination : Panneaux photovoltaïques
Terrain sis : 51 Rue Pierre de Coubertin 07100 ANNONAY	Réf. Cadastrales : AT190

LE MAIRE,

VU la demande de DECLARATION PREALABLE susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-5, L.423-1, L.424-1, L.424-7,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 juin 2019,
VU le règlement de la zone UC,
VU l'affichage du dépôt de la demande en mairie le 15 juin 2021,

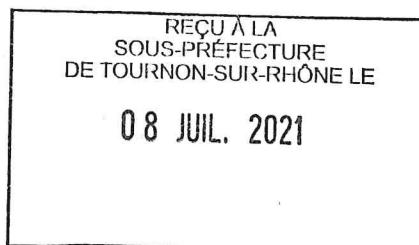
ARRETE

Article Unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

ANNONAY, le 07 JUIL. 2021
Le Maire,



Et par délégation, Catherine MOINE
Conseillère déléguée, en charge de l'urbanisme



INFORMATIONS : Le projet est soumis à la Taxe d'Aménagement et à la Redevance d'Archéologie Préventive.

En application de l'article L.424-7 du code de l'urbanisme, la présente décision est transmise au préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de la présente notification et de sa transmission au préfet.